

**PASSEPORT BIOMETRIQUE
LISTE DES PIÈCES À FOURNIR**

UNIQUEMENT SUR RDV : lundi 8h30 à 11h30 - mardi mercredi vendredi 14h00 à 16h30
- jeudi 14h00 à 17h30 - samedi 9h00 à 11h30

FAIRE UNE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE SUR SITE ants.gouv.fr (timbres fiscaux payés sur Internet uniquement)

1 photographie d'identité NORME ISO/IEC 19794-5 :2005, récentes (-de 6 mois), de face, taille du visage 3,2 x 3,6 cm, sur fond gris (fond blanc à proscrire), parfaitement centrées, identiques, non découpées, en couleur, tête nue, non scannées

Extrait d'acte de naissance pour les majeurs EN ORIGINAL, (- de 3 mois)
- à la mairie du lieu de naissance (si né en France)
- au Ministère des Affaires Étrangères, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex 9 www.diplomatie.gouv.fr

Preuve de la nationalité française EN ORIGINAL (CNF par le greffe du TGI, décret naturalisation ou réintégration, déclaration d'acquisition de la nationalité française, carte d'identité du parent)

Timbre fiscal de 86 € (pour les majeurs) site : timbres.impots.gouv.fr

Timbre fiscal de 42 € (pour les mineurs de de 15 ans)

Timbre fiscal de 17 € (pour les mineurs de de 15 ans)

1 justificatif de domicile moins d'1 an EN ORIGINAL (avis d'imposition ou de non-imposition, taxe foncière ou habitation, facture EDF, France Telecom, ordures ménagères ; eaux...)

Ancien passeport

Carte nationale d'identité (sinon document officiel avec photo permis de conduire, de chasser, carte d'identité professionnelle, carte de combattant, titre de séjour),...

déclaration de perte si perte du passeport

POUR LES MAJEURS HEBERGÉS CHEZ UN TIERS :

pièce justificative du domicile de l'hébergeant

pièce d'identité de l'hébergeant

une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, sur papier libre, précisant la date de l'hébergement

POUR LES MINEURS : passeport signé par le mineur à partir de 12 ans

Copie intégrale de l'acte de naissance du mineur (- de 3 mois)

si parents divorcés : jugement de divorce (autorité parentale+mode garde+résidence)

pièce d'identité du représentant légal

livret de famille

POUR REMPLIR LE FORMULAIRE, CONNAITRE NOM, PRENOMS, DATE ET LIEU DE NAISSANCE DE SES PARENTS (si vous ne possédez pas d'acte de naissance)

LA PRÉSENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE POUR LE DÉPÔT ET LE RETRAIT DU PASSEPORT Validité : 10 ans pour majeur, 5 ans pour mineur (empreintes à partir de 12 ans)